



AVERTISSEMENTS DE CARACTERE SANITAIRE

Rubrique : actualités - Date : dimanche 9 mars 2003

Arrêté du 5 mars 2003 relatif

aux teneurs maximales en goudron, nicotine et monoxyde de carbone des cigarettes,

aux méthodes d'analyse, aux modalités d'inscription de ces teneurs et de vérification de l'exactitude des mentions portées sur les conditionnements

aux modalités d'inscription des avertissements de caractère sanitaire sur les unités de conditionnement des produits du tabac.